UFF ACTIONS US

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 27 février 2026

Myria Asset Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs 3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4
Autres informations..... 13
Rapport d'activité.....14
Rapport certifié du commissaire aux comptes 17
Information périodiques SFDR article 8.....46

- **Comptes annuels**
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**
  - Règles et méthodes comptables
  - Evolution de l'actif net
  - Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 27 février 2026**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, représenté par Frédéric SELLAM

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

CODE ISIN part A: FR0014002002

CODE ISIN part N: FR001400OY40

FONDS NOURRICIER : Oui

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe LM en euro du fonds Legg Mason FTGF ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Franklin Templeton Global Funds Plc. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui du compartiment FTGF ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, à savoir *« fournir une appréciation de son capital à long terme. Le Compartiment investit en permanence au moins 85 % de sa Valeur Liquidative en titres de participation américains (notamment des actions ordinaires et des actions privilégiées) qui sont cotés ou négociés sur des Marchés Réglementés aux États-Unis et qui sont émis par des sociétés répondant aux critères financiers du Gestionnaire de portefeuille (comme indiqué ci-dessous), ainsi qu'à ses objectifs de développement durable et à ses critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (les leaders du développement durable ou « Sustainability Leaders »). Le gestionnaire d'investissement applique ses critères « ESG Sustainability Leader » à 100 % du portefeuille du fonds. Le processus de construction du portefeuille du gestionnaire d'investissement restreint les sociétés de l'univers d'investissement du fonds d'au moins 20 % afin de n'investir que dans des sociétés qui sont des leaders du marché en matière de durabilité. »*

La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation irlandaise, en particulier concernant les critères extra financiers.
L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence du FCP est l'indice Russell 3000 (cours de clôture, dividendes réinvestis), constitué des 3 000 plus grandes capitalisations boursières américaines, libellé en USD et valorisé en euro. Cet indice est calculé et publié par la société FTSE Russell.
Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation de sa gestion. La composition de l'actif du FCP peut s'éloigner de la composition de l'indicateur de référence.

Cet indice est administré par FTSE Russell et des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.ftserussell.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promue par le fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe LM en euro du fonds du fonds FTGF ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Franklin Templeton Global Funds Plc et dont la stratégie d'investissement est décrite ci-dessous. A titre accessoire, en liquidités.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Gestionnaire de portefeuille utilise un processus exclusif de recherche et d'engagement pour déterminer si une société est un leader du développement durable. Ce processus exclusif implique la création d'un système de notation ESG basé sur une expérience de longue date du Gestionnaire de portefeuille en matière de gestion des stratégies d'investissement ESG et d'identification des meilleures pratiques liées aux critères ESG. Le leadership du développement durable peut être évalué tant de manière quantitative que qualitative, par le biais du système de notations ESG du Gestionnaire de portefeuille et de son processus direct de recherche et d'entretiens. Le système de notation ESG du Gestionnaire de portefeuille comprend quatre niveaux de notation : AAA, AA, A et B, ces notes sont attribuées aux sociétés en fonction de leur stratégie de développement durable et de leur performance, les principales questions ESG (telles que la santé et la sécurité, la diversité des sexes, le risque climatique, le risque de gouvernance d'entreprise, la sécurité des données…, sur une base absolue et par rapport à leurs homologues. Les notations ESG sont attribuées par les analystes fondamentaux du Gestionnaire de portefeuille dans le cadre d'une couverture de la société. Le processus direct de recherche et d'engagement du Gestionnaire de portefeuille fait partie intégrante de son analyse du leadership en matière de développement durable. Le Gestionnaire de portefeuille peut : (1) rencontrer et s'entretenir avec la direction et les parties prenantes externes d'un émetteur détenu par le Compartiment pour discuter des questions environnementales, sociales et de gouvernance ; et (2) suivre les progrès en matière de leadership ESG de l'émetteur sur des thématiques ESG telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation accrue de matières premières plus « propres » basées sur des sources naturelles, la rémunération des dirigeants, l'indépendance et la diversité au sein du conseil d'administration, l'amélioration du reporting de l'entreprise sur les pratiques de développement durable et le renforcement des objectifs en termes de sécurité des employés. L'évaluation par le Gestionnaire de portefeuille de la notation ESG et du leadership en matière de développement durable d'une société fait partie d'une évaluation approfondie du mérite des investissements de la société concernée sur la base de critères financiers. Le Gestionnaire de portefeuille cherche à investir sur le long terme dans des sociétés qu'il juge de grande qualité et qui présentent des avantages concurrentiels durables comme en témoignent les rendements élevés du capital, les bilans solides et les équipes de gestion compétentes qui répartissent le capital de manière efficace. Le Gestionnaire de portefeuille emploiera des analyses quantitatives et fondamentales pour identifier les candidats à l'investissement avec ces qualités et évaluera la dynamique du secteur (en se fondant sur les facteurs ESG, la compétitivité, la concentration sectorielle et les perspectives conjoncturelles et séculaires pour le secteur), la solidité du modèle de l'entreprise et les compétences en gestion. La valorisation sera examinée attentivement par le Gestionnaire de portefeuille à l'aide d'une série de techniques qui dépendent du type de société examinée. Les méthodes habituellement utilisées sont l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la croissance et les rendements implicites du marché par rapport aux attentes du Gestionnaire de portefeuille, des comparaisons multiples et l'analyse de différents scénarios. Le Gestionnaire de portefeuille utilisera également le même processus

et les mêmes critères pour étudier des sociétés plus récentes présentant des perspectives prometteuses qui n'ont peut-être pas encore fait preuve d'une rentabilité substantielle.
Le Gestionnaire de portefeuille considère qu'une société est un leader du développement durable lorsqu'elle :
1) propose des produits et des services qui ont des répercussions positives sur la société (comme décrit ci-dessous) ; et 2) a mis en place des stratégies bien définies qui font qu'elle représente un investissement à long terme intéressant pour le Compartiment. Le Gestionnaire de portefeuille cherche à investir dans des sociétés qui ne se limitent pas à causer moins de dommages pour les personnes et la planète par rapport à leurs homologues, mais qui offrent également, dans la plupart des cas, des solutions pour remédier aux conséquences néfastes des actions de sociétés et de secteurs moins responsables. Par ailleurs, le développement durable ne se limite pas à la gérance de l'environnement, il inclut également les politiques d'une société relatives au traitement équitable des employés et à l'encouragement de leur développement professionnel, en interagissant de façon positive au sein de la communauté locale, en favorisant la sécurité de manière permanente, en gérant la responsabilité de sa chaîne d'approvisionnement et en employant des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise qui sont favorables aux actionnaires et transparentes. Le Gestionnaire de portefeuille a également l'intention de s'entretenir avec et d'encourager la direction des Leaders du développement durable en vue d'améliorer, lorsqu'il l'estime nécessaire, certains aspects ESG qu'il a identifiés.

Les aspects et le poids des facteurs ESG dans le leardship sont déterminés par le secteur, mais présentent également certains points communs tels que la transparence, la participation des cadres, l'innovation, une vision à long terme et la volonté de s'engager auprès des investisseurs sur les questions de développement durable. Le leadership, du point de vue du Gestionnaire de portefeuille, est associé à une société qui présente des preuves de meilleurs pratiques en matière de politiques ESG dans un secteur ou une industrie donnée. Le Gestionnaire de portefeuille peut également identifier des investissements potentiels dans des sociétés qui ne sont pas encore des leaders avérés du développement durable mais qui possèdent d'ores et déjà des qualités intéressantes dans ce domaine, qui justifient l'attribution d'une note A par le système de notation ESG du Gestionnaire de portefeuille. Il appartient au Gestionnaire de portefeuille d'exercer son jugement dans l'application du système de notation ESG. Le Gestionnaire de portefeuille est également guidé par ses politiques et procédures de vote par procuration, comprenant les lignes directrices relatives au vote par procuration à des fins de gouvernance traditionnelle, environnementales et sociales. Le Gestionnaire de portefeuille vote en outre en faveur des propositions des actionnaires qu'il croit en mesure de promouvoir une bonne gouvernance, davantage de transparence d'entreprise, la responsabilité et des pratiques éthiques. Notamment, il vote généralement en faveur de propositions qui recherchent des informations supplémentaires auprès des émetteurs, en particulier lorsque la société n'a pas dûment traité les préoccupations d'ordre social et environnemental des actionnaires.

Le fonds n'est pas exposé aux producteurs de combustibles fossiles, aux producteurs d'armes controversées (c'est-à-dire les mines antipersonnel, les armes nucléaires, les armes biologiques et chimiques et les armes à sous-munitions) et aux sociétés qui tirent 5 % ou plus de leurs revenus du tabac, ou plus de 5 % de leurs revenus des armes conventionnelles ou 15 % de leurs revenus de la production d'énergie nucléaire. Dans la mesure du possible, le gérant procède à un examen formel des violations présumées des principes du Global Compact des Nations Unies, des normes internationales en matière de droits de l'homme, de droits du travail, de normes environnementales et de lois anti-corruption. La gravité de la violation, la réaction, la fréquence et la nature de l'implication sont prises en compte pour décider de l'action appropriée.
Le Gestionnaire de portefeuille procédera à la vente d'un titre lorsque son émetteur cesse de remplir les critères ESG et/ou financiers. De plus, le Gestionnaire de portefeuille s'efforcera de remplacer les titres d'une société lorsque le profil de risque/de rendement de cette dernière n'est plus favorable en

raison de l'appréciation du cours ou si ses critères financiers ont subi une détérioration importante par rapport aux attentes de départ. Des titres peuvent également être vendus pour permettre des investissements dans une société considérée par le Gestionnaire de portefeuille comme une alternative plus intéressante.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales et est classé dans l'article 8 conformément au règlement (2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Conformément à sa méthodologie ESG, le Compartiment peut détenir des investissements qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique. Toutefois, en raison du manque de données fiables, à jour et vérifiables, il est actuellement impossible de déterminer comment et dans quelle mesure les activités des investissements sous-jacents sont des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement Taxonomie, et de s'engager sur une part minimum des investissements sous-jacents au Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, y compris les activités habilitantes ou transitoires, au sens du Règlement Taxonomie.

La Société surveille de près cette situation et lorsque des données adéquates, suffisantes, fiables, à jour et vérifiables sur les investissements du Compartiment et les critères techniques pertinents deviendront disponibles, l'évaluation sera faite et ce Prospectus sera mis à jour en conséquence.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » visé au Règlement Taxonomie s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au Compartiment qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental Les investissements sous-jacents à la portion restante du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental visés au Règlement Taxonomie

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers. L'attention des souscripteurs est attirée sur les risques spécifiques de certains instruments auxquels le FCP peut être exposé, dont le profil de risque peut être élevé.

Le fonds UFF Actions US présente un risque de perte en capital. Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Le fonds nourricier pourra également être exposé jusqu' à 100% de son actif net au risque de change. Étant donné que le fonds est investi indirectement dans des titres libellés en dollar, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

De plus, le profil de risque du FCP nourricier est identique au profil de risque de FTGF ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Frankin Templeton Global Funds Plc, dont les principaux risques sont détaillés ci-après.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

- ***Risques liés aux actions***

  Les investissements en actions offrent un potentiel d'appréciation substantielle du capital. Cependant, de tels investissements impliquent également des risques, et notamment des risques d'émetteur, de secteur et de marché de capitaux, ainsi que des risques d'activité économique

générale. Bien que le Gestionnaire de portefeuille ou le Gestionnaire de portefeuille par délégation cherche à limiter ces risques à l'aide de diverses techniques décrites dans ce Prospectus, divers types d'évènements de nature adverse ou perçus comme étant de nature adverse dans l'un ou plusieurs de ces domaines, pourraient entraîner une baisse substantielle de la valeur des actions détenues par le Compartiment.

- ***Risque ESG***

  Lorsqu'un Compartiment adopte une stratégie d'investissement environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »), il peut en découler une limitation du nombre d'opportunités d'investissement pour le Compartiment, ce qui peut conduire à une sous-performance par rapport à des compartiments non soumis à ce type de critères. À titre d'exemple, la stratégie d'investissement ESG d'un Compartiment peut le conduire à : (1) renoncer à des opportunités d'achat de certains titres qui auraient pu être avantageuses par ailleurs ; ou (2) céder certains titres qu'il aurait pu être désavantageux de céder dans d'autres circonstances. Le Gestionnaire de portefeuille ou le Gestionnaire de portefeuille par délégation établit si les émetteurs respectent les critères ESG sur la base de son appréciation qui implique une part subjective et qui s'appuie sur les informations à sa disposition. Les investisseurs peuvent ne pas être d'accord avec ces appréciations.

- ***Risque de concentration***

  Comme stipulé dans les Suppléments, certains des Gestionnaires de portefeuille et Gestionnaires de portefeuille par délégation peuvent prendre des décisions surtout basées sur des facteurs propres à la société, ce qui peut conduire à ce qu'une portion substantielle des investissements du Compartiment soit constituée de titres de sociétés spécialisées dans le même type d'industrie ou de produit. D'autres Compartiments peuvent concentrer leurs investissements dans des titres d'émetteurs d'un pays ou d'une région spécifique. Ces concentrations d'actifs peuvent augmenter la volatilité et le risque de pertes, surtout en périodes de volatilité prononcée sur le marché.

- ***Risques en matière de durabilité***

  Le Gestionnaire de portefeuille tient compte des risques de durabilité relatifs aux rendements du Compartiment. L'intégration des risques liés à la durabilité dans le processus de décision d'investissement peut avoir pour effet d'exclure les investissements rentables de l'univers d'investissement du Fonds et peut également amener le Fonds à vendre des investissements qui continueront à être performants. L'appréciation de ces risques de durabilité est dans une certaine mesure subjective et il n'y a aucune garantie que tous les investissements réalisés par le Fonds reflètent les convictions ou les valeurs d'un investisseur particulier en matière d'investissements durables.

  Un risque de durabilité pourrait se matérialiser par la survenance d'un événement ou d'une condition environnementale, sociale ou de gouvernance ayant un impact négatif important sur la valeur d'un ou plusieurs investissements et affectant ainsi négativement les rendements du Fonds. Les risques liés à la durabilité peuvent se manifester de différentes manières, telles que, mais sans s'y limiter :

  - *Le non-respect des normes environnementales, sociales ou de gouvernance entraînant une atteinte à la réputation, une baisse de la demande de produits et de services, ou la perte d'opportunités commerciales pour une entreprise ou un groupe industriel ;*
  - *Des changements dans les lois, les réglementations ou les normes industrielles donnant lieu à d'éventuelles amendes, sanctions ou à un changement de comportement des consommateurs affectant les perspectives de croissance et de développement d'une entreprise ou d'un secteur entier ;*
  - *Des changements dans les lois ou les réglementations, pouvant générer une demande plus importante, et donc une augmentation indue des prix des titres des sociétés perçues comme répondant à des normes ESG plus élevées. Les prix de ces titres peuvent devenir plus volatiles si la perception des participants au marché concernant l'adhésion des entreprises aux normes ESG change ;*

- *Des changements dans les lois ou les réglementations pouvant inciter les entreprises à fournir des informations trompeuses sur leurs normes ou activités environnementales, sociales ou de gouvernance.*

Les facteurs de risque de durabilité communément considérés sont divisés en "Environnement, Social et Gouvernance" (ESG), tels que, mais sans s'y limiter, les sujets suivants :

Environnement

- *Atténuation du changement climatique*
- *Adaptation au changement climatique*
- *Protection de la biodiversité*
- *Utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources maritimes*
- *Transition vers une économie circulaire, évitement des déchets et recyclage*
- *L'évitement et la réduction de la pollution environnementale*
- *La protection d'écosystèmes sains*
- *Utilisation durable des sols*

Affaires sociales

- *Respect des normes reconnues du droit du travail (pas de travail des enfants ni de travail forcé, pas de discrimination)*
- *Le respect de la sécurité au travail et de la protection de la santé*
- *Rémunération appropriée, conditions de travail équitables, diversité et possibilités de formation et de développement.*
- *Droits syndicaux et liberté de réunion*
- *Garantie d'une sécurité adéquate des produits, y compris la protection de la santé*
- *Application des mêmes exigences aux entités de la chaîne d'approvisionnement*
- *Projets inclusifs ou prise en compte des intérêts des communautés et des minorités sociales.*

Gouvernance d'entreprise

- *Honnêteté fiscale*
- *Mesures anti-corruption*
- *Gestion du développement durable par le conseil d'administration*
- *Rémunération du conseil d'administration basée sur des critères de durabilité*
- *La facilitation des dénonciations*
- *Garanties des droits des employés*
- *Garanties de protection des données*

Les risques liés à la durabilité peuvent entraîner une détérioration significative du profil financier, de la rentabilité ou de la réputation d'un investissement sous-jacent et peuvent donc avoir un impact important sur son prix ou sa liquidité.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

DESCRIPTIF DES CATEGORIES D'ACTIF ET DE CONTRATS FINANCIERS

Le Compartiment investit en permanence au moins 85 % de sa Valeur Liquidative en titres de participation américains (notamment des actions ordinaires et des actions privilégiées) qui sont cotés ou négociés sur des Marchés Réglementés aux États-Unis et qui sont émis par des sociétés répondant aux critères financiers du Gestionnaire de portefeuille, ainsi qu'à ses objectifs de développement durable et à ses critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (les leaders du développement durable ou « Sustainability Leaders »).

Bien que les actifs du Compartiment soient principalement investis en actions ordinaires de Sociétés des États-Unis, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 15% de sa Valeur Liquidative en titres convertibles (qui ne comprendront pas de titres dérivés incorporés et/ou un effet de levier), en actions privilégiées, en bons de souscription d'actions, dans des sociétés civiles de placement immobilier

(REIT), en titres soumis à la Règle 144A et en Instruments du Marché Monétaire, cotés ou négociés sur des Marchés Réglementés des États-Unis. Un maximum de 15% de la Valeur Liquidative du Compartiment pourra être investi en titres d'émetteurs non américains, y compris en Certificats américains de titres en dépôt (American Depository Receipts, ADR) et en Certificats mondiaux de titres en dépôt (Global Depository Receipt, GDR). Un maximum de 5% de la Valeur Liquidative du Compartiment peut être investi en bons de souscription. Un maximum de 10% de la Valeur Liquidative du Compartiment peut être investi en parts ou actions d'autres organismes de placement collectif au sens de l'article 68(1)(e) de la Réglementation sur les OPCVM. Ces investissements auront pour but d'obtenir une exposition aux différents types d'investissements visés dans les présentes. Le Compartiment peut également investir dans certains types de titres dérivés, mais seulement à des fins de gestion efficace du portefeuille. Les types d'instruments dérivés concernés comprennent des options, des contrats à terme normalisés, des options sur des contrats à terme normalisé et des contrats de change à terme. Le Compartiment pourra avoir un effet de levier pouvant atteindre jusqu'à 100 % de sa Valeur Liquidative, en raison de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les investisseurs sont priés de consulter attentivement la section « Informations supplémentaires concernant les titres dans lesquels le Compartiment pourrait investir » du Prospectus de Base.

- ***Les dépôts***
  Sans objet

- ***Les emprunts d'espèces***
  Sans objet

- ***Les acquisitions et cessions temporaires de titres***
  Sans objet

CHANGEMENTS INTERVENUS
Néant

CHANGEMENTS ENVISAGÉS
Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION
Préambule :
Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion et/ou des OPCVM et FIA gérés. La politique de rémunération aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

Éléments qualitatifs :
Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Comité de Direction de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuelles, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité…).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Comité de Direction procède annuellement à une revue de la politique de rémunération et veille à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :
Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2025 : 11 dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2025 : 1422 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
   - 1319 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
   - 103 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
   - 1121 milliers d'euros de rémunérations fixes,
   - 301 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Le fonds étant nourricier du fonds « FTGF ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Franklin Templeton Global Funds Plc:Leaders », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.
Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

Frais de gestion	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services (1)	Actif net	Part A: 2,30 % TTC maximum * Part N: 2,12% TTC maximum *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,15% TTC maximum **
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 à 25 euros HT
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(*) dont 0,6% de frais de gestion jusqu' à 25M€ d'encours investit dans le fonds maître et 0.5% au-delà, ces frais venant rémunérer la gestion financière du fonds maître

(**) Ce sont les frais administratifs du fonds maître, le détail des frais de l'OPCVM maître est présenté ci-dessous.

(1) Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :
   - Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
   - Les frais d'information clients et distributeurs
   - Les frais des données
   - Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

Frais du fonds maître de la classe LM en EURO du fonds FTGF ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Franklin Templeton Global Funds Plc:

Frais de gestion	*Assiette*	*Taux / barème*
Frais de gestion	*Actif net*	*Néant*
Frais administratifs	*Actif net*	*0,15 % TTC maximum*
Commission de surperformance	*Actif net*	*Néant*

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 27/02/2025 est de

Part A : 2,44%

Part N : 2,26%

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.
L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

Le FCP est investi en totalité (sauf liquidités accessoires) dans la part de classe LM en EURO du fonds Legg Mason ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Legg Mason Global Funds Plc. La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPATABILITE DE l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la règlementation SFTR.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

LE POURCENTAGE D'EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS S'ÉLÈVE À :

L'utilisation d'instruments financiers dérivés dans le Fonds est uniquement à des fins de gestion efficace du portefeuille et le portefeuille a une exposition de 0 % aux dérivés (au 15 avril 2026).

Rapport d'activité de la classe LM en euro FTGF ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Franklin Templeton Global Funds Plc:

LE RAPPORT DE GESTION DE FRANKLIN TEMPLETON du Fonds maître
MARS 2025 _ FEVRIER 2026

Environnement de marché
L'année 2025 a marqué la troisième année consécutive de ce cycle tiré par l'IA. L'indice S&P 500 pondéré par la capitalisation a progressé de 17,9 % sur l'année, tandis que le S&P 500 équipondéré n'a gagné que 11,4 %. Les « Magnificent Seven », épicentre du marché, ont progressé de 24,9 % en 2025.

La caractéristique dominante du marché reste sa concentration extrême, la plus élevée de l'histoire des marchés actions américains. Les 10 premières valeurs du S&P 500 représentaient 41 % de l'indice et 69 % de la performance totale du marché en 2025. Le secteur des technologies de l'information représente désormais 34 % du S&P 500, mais a contribué à 59 % de la performance du marché en 2025, les gagnants de l'IA dans les semi-conducteurs et les équipements pour semi-conducteurs ayant été les principaux bénéficiaires.

Le début de l'année 2026 a vu les investisseurs réévaluer les perspectives de politique monétaire, exprimer des inquiétudes quant à la viabilité des valeurs logicielles face aux dernières avancées de l'IA générative, et digérer un ensemble de données économiques et de résultats d'entreprises contrastés. En février, l'indice S&P 500 a reculé de 0,8 % sur le mois, tandis que le Russell 1000 Growth a chuté de 3,4 %, les craintes augmentant concernant les rendements attendus des dépenses d'investissement accélérées des hyperscalers.
La rotation observée fin 2025 s'est poursuivie début 2026, avec un élargissement de la participation du marché au-delà des leaders de la croissance méga-capitalisations, vers les valeurs décotées, les small et mid caps, ainsi que les valeurs de qualité, où nous disposons d'une bonne exposition, notamment dans les industriels et les matériaux. La thématique dite « HALO » (actifs lourds, faible obsolescence) a commencé à s'imposer alors que les investisseurs revenaient vers des entreprises moins exposées à la désintermédiation induite par l'IA.

Performance mars 2025 – février 2026
Sur une vue d'ensemble de l'année 2025, le fonds a évolué en ligne avec son indice de référence jusqu'à la mi-mai, protégeant efficacement la baisse durant la volatilité liée aux tensions tarifaires. Lorsque le rallye s'est accéléré et concentré sur un nombre restreint de gagnants de l'IA, les valeurs de qualité et de faible volatilité, surpondérées dans le portefeuille, ont sous-performé, particulièrement au troisième trimestre et en décembre 2025.

Le facteur qualité est tombé en désuétude au second semestre 2025 et a pesé sur la performance relative. Le fonds a suivi le marché jusqu'en mai, mais à mesure que le rallye s'est intensifié, le facteur qualité a connu l'une de ses pires périodes de sous-performance depuis plusieurs décennies. Les valeurs de moindre qualité et plus volatiles — segments où le fonds est sous-exposé — ont été de plus en plus favorisées.
De début 2026 jusqu'à fin février, le portefeuille a bénéficié de son exposition aux secteurs cycliques tels que les industriels, les matériaux et les semi-conducteurs. La stratégie abordait l'année avec une surpondération dans des valeurs de qualité au sein des secteurs industriels et des matériaux. Bien que ce positionnement ait pénalisé la performance relative au second semestre 2025, nous l'avons maintenu, les valorisations de la qualité devenant de plus en plus attractives. Ces surpondérations ont contribué positivement durant les deux premiers mois de 2026, les valeurs cycliques bénéficiant de l'amélioration des indicateurs industriels.
La sélection de titres et l'allocation sectorielle ont été les principaux moteurs de la sous-performance, la sélection de titres représentant 93 % de celle-ci sur la période. La sous-pondération des services de communication (+29 %) ainsi que l'absence d'exposition au secteur énergétique traditionnel (+29 %) ont été les principaux facteurs négatifs, ces deux secteurs ayant figuré parmi les plus performants sur la période. La position de trésorerie a également pesé sur la performance dans un contexte de forte progression des marchés actions. À l'inverse, la surpondération des secteurs industriels (+34 %) et matériaux (+30 %) — les seuls à avoir surperformé l'énergie et les services de communication — a constitué une contribution sectorielle positive majeure.
Le secteur des technologies de l'information a été le plus grand contributeur négatif (-279 pb) en raison de la sélection de titres, malgré une pondération globalement neutre par rapport à l'indice.
ServiceNow, Palo Alto Networks, Monday.com et Accenture ont fortement pesé sur la performance relative, les valeurs logicielles et de services ayant été lourdement sanctionnées fin 2025 et début 2026 sur fond de craintes d'un « apocalypse du SaaS », dans un contexte de désintermédiation par l'IA. Oracle a également sous-performé après notre entrée au capital, dans un contexte d'incertitudes autour de ses relations avec OpenAI. NVIDIA a contribué négativement en raison de notre légère sous-pondération. À l'inverse, ASML et Broadcom ont été les meilleures contributions relatives, bénéficiant directement du développement des infrastructures de l'IA.

Perspectives
Nous continuons à construire le portefeuille selon une approche bottom-up, en nous concentrant sur des entreprises de qualité à croissance composée, disposant de fondamentaux solides, de valorisations attractives, de bilans robustes et d'équipes de management performantes. Nous privilégions également des entreprises présentant de bonnes caractéristiques de durabilité, renforçant encore leurs fondamentaux.
Dans un environnement où les marchés recommencent à valoriser la qualité et la résilience fondamentale après les avoir délaissées au second semestre 2025, nous estimons que ces entreprises sont bien positionnées pour surperformer sur l'ensemble du cycle.

Performances :
Sur l'exercice arrêté au 27 février 2026, le fonds a réalisé une performance de
Pour la part A : -3,19%.
Pour la part N: -3,01%

sur 12 mois, contre 2,96% pour son indice de référence

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU FONDS

Achats	
Nom	**Montant en €**

Ventes	
Nom	**Montant en €**
IE00BNDN9S71/CBUS EQ SULD ELM CC	-2 436 224.59

Rapport certifié du commissaire aux comptes

UFF ACTIONS US A

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 27 février 2026)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 27 février 2026

UFF ACTIONS US A
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MYRIA ASSET MANAGEMENT
70 Avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier UFF ACTIONS US A relatifs à l'exercice clos le 27 février 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/03/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 27/02/2026 en EUR	27/02/2026	28/02/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**51 152 490,85**	**53 748 076,47**
OPCVM	51 152 490,85	53 748 076,47
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**51 152 490,85**	**53 748 076,47**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**143 440,00**	**0,00**
Comptes financiers	**84 894,75**	**104 806,84**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**228 334,75**	**104 806,84**
Total de l'actif I+II	**51 380 825,60**	**53 852 883,31**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 27/02/2026 en EUR	27/02/2026	28/02/2025
Capitaux propres :		
Capital	52 841 721,92	48 483 202,32
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	-1 674 845,33	5 280 061,46
Capitaux propres I	**51 166 876,59**	**53 763 263,78**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**51 166 876,59**	**53 763 263,78**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	213 949,01	89 619,53
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	**213 949,01**	**89 619,53**
Total Passifs : I+II+III+IV	**51 380 825,60**	**53 852 883,31**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 27/02/2026 en EUR	27/02/2026	28/02/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	1 717,46	4 007,33
Sous-total produits sur opérations financières	**1 717,46**	**4 007,33**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-10,38
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**	**-10,38**
Total revenus financiers nets (A)	**1 717,46**	**3 996,95**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 194 965,23	-882 430,61
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-1 194 965,23**	**-882 430,61**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-1 193 247,77**	**-878 433,66**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**72 156,22**	**-283 802,18**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-1 121 091,55**	**-1 162 235,84**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	940 965,66	761 451,61
Frais de transactions externes et frais de cession	-3 120,00	-2 952,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**937 845,66**	**758 499,61**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-46 331,51**	**282 860,07**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**891 514,15**	**1 041 359,68**

Compte de résultat au 27/02/2026 en EUR	27/02/2026	28/02/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 186 072,69	3 679 922,15
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-1 186 072,69**	**3 679 922,15**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-259 195,24**	**1 721 015,47**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-1 445 267,93**	**5 400 937,62**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**-1 674 845,33**	**5 280 061,46**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe LM en euro du fonds FTGF ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Franklin Templeton Global Funds Plc. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui du compartiment FTGF ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, à savoir «fournir une appréciation de son capital à long terme. Le Compartiment investit en permanence au moins 85 % de sa Valeur Liquidative en titres de participation américains (notamment des actions ordinaires et des actions privilégiées) qui sont cotés ou négociés sur des Marchés Réglementés aux États-Unis et qui sont émis par des sociétés répondant aux critères financiers du Gestionnaire de portefeuille (comme indiqué ci-dessous), ainsi qu'à ses objectifs de développement durable et à ses critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (les leaders du développement durable ou « Sustainability Leaders »). Le gestionnaire d'investissement applique ses critères « ESG Sustainability Leader » à 100 % du portefeuille du fonds. Le processus de construction du portefeuille du gestionnaire d'investissement restreint les sociétés de l'univers d'investissement du fonds d'au moins 20 % afin de n'investir que dans des sociétés qui sont des leaders du marché en matière de durabilité. »

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	28/02/2022	28/02/2023	29/02/2024	28/02/2025	27/02/2026
Actif net Global en EUR	**19 525 019,11**	**32 556 812,01**	**35 555 954,08**	**53 763 263,78**	**51 166 876,59**
Part UFF ACTIONS US A en EUR					
Actif net	19 525 019,11	32 556 812,01	35 555 954,08	53 132 671,96	45 713 892,98
Nombre de titres	17 654,5427	30 862,8543	29 855,5345	40 224,4432	35 747,7871
Valeur liquidative unitaire	1 105,94	1 054,88	1 190,93	1 320,90	1 278,78
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,34	-0,79	3,56	25,83	22,28
Capitalisation unitaire sur revenu	-20,09	-24,66	-24,36	-28,72	-28,25
Part UFF ACTIONS US N en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	630 591,82	5 452 983,61
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	5 786,0000	51 589,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	108,98	105,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,36	1,84
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-1,16	-2,15

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (*courtage, impôts de bourse etc.)* et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées au l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées au l'OPCVM ;
- les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

En fonction de la structure de l'OPCVM maître, des frais indirects pourront être réglés directement par le fonds. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais de gestion	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services (1)	Actif net	Part A : 2,30 % TTC maximum* Part N : 2,12% TTC maximum*
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,15% TTC maximum**
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction OPC	De 10 à 25 euros HT
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(*) (dont 0,6% de frais de gestion jusqu' à 25M€ d'encours investit dans le fonds maître et 0.5% au-delà, ces frais venant rémunérer la gestion financière du fonds maître
(**) Ce sont les frais administratifs du fonds maître, le détail des frais de l'OPCVM maître est présenté ci-dessous.

(1) Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les << frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :
- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ACTIONS US N	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ACTIONS US A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	27/02/2026	28/02/2025
Capitaux propres début d'exercice	**53 763 263,78**	**35 555 954,08**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	10 334 159,32	20 050 177,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-11 489 071,71	-5 402 856,33
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 193 247,77	-878 433,66
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	937 845,66	758 499,61
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 186 072,69	3 679 922,15
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**51 166 876,59**	**53 763 263,78**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ACTIONS US A		
Parts souscrites durant l'exercice	4 624,4083	5 533 395,68
Parts rachetées durant l'exercice	-9 101,0644	-11 488 966,25
Solde net des souscriptions/rachats	-4 476,6561	-5 955 570,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	35 747,7871	
Part UFF ACTIONS US N		
Parts souscrites durant l'exercice	45 804,0000	4 800 763,64
Parts rachetées durant l'exercice	-1,0000	-105,46
Solde net des souscriptions/rachats	45 803,0000	4 800 658,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	51 589,0000	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF ACTIONS US A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ACTIONS US N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ACTIONS US A FR0014002002	Capitalisation	Capitalisation	EUR	45 713 892,98	35 747,7871	1 278,78
UFF ACTIONS US N FR001400OY40	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 452 983,61	51 589,0000	105,70

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**0,00**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	84,89	0,00	0,00	0,00	84,89
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**84,89**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	84,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**84,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE00BNDN9S71	FTGF CLEARBRIDGE US EQUITY SUSTAINABILITY LEADERS FUND EUR L	LEGG MASON INVESTMENTS (EUROPE) LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	51 152 490,85
Total						**51 152 490,85**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	27/02/2026
Créances		
	Ventes à règlement différé	143 440,00
Total des créances		**143 440,00**
Dettes		
	Rachats à payer	127 077,39
	Frais de gestion fixe	86 871,62
Total des dettes		**213 949,01**
Total des créances et des dettes		**-70 509,01**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	27/02/2026
Part UFF ACTIONS US A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 146 909,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ACTIONS US N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	48 055,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	27/02/2026
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	27/02/2026
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	27/02/2026
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	27/02/2026	28/02/2025
Revenus nets	**-1 121 091,55**	**-1 162 235,84**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-1 121 091,55**	**-1 162 235,84**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 121 091,55**	**-1 162 235,84**

Part UFF ACTIONS US A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	27/02/2026	28/02/2025
Revenus nets	**-1 010 139,41**	**-1 155 494,10**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-1 010 139,41**	**-1 155 494,10**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 010 139,41**	**-1 155 494,10**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 010 139,41	-1 155 494,10
Total	**-1 010 139,41**	**-1 155 494,10**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS US N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	27/02/2026	28/02/2025
Revenus nets	**-110 952,14**	**-6 741,74**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-110 952,14**	**-6 741,74**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-110 952,14**	**-6 741,74**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-110 952,14	-6 741,74
Total	**-110 952,14**	**-6 741,74**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	27/02/2026	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**891 514,15**	**1 041 359,68**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**891 514,15**	**1 041 359,68**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**891 514,15**	**1 041 359,68**

Part UFF ACTIONS US A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	27/02/2026	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**796 545,43**	**1 039 271,81**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**796 545,43**	**1 039 271,81**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**796 545,43**	**1 039 271,81**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	796 545,43	1 039 271,81
Total	**796 545,43**	**1 039 271,81**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part UFF ACTIONS US N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	27/02/2026	28/02/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**94 968,72**	**2 087,87**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**94 968,72**	**2 087,87**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**94 968,72**	**2 087,87**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	94 968,72	2 087,87
Total	**94 968,72**	**2 087,87**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			**51 152 490,85**	**99,97**
OPCVM			**51 152 490,85**	**99,97**
Gestion collective			**51 152 490,85**	**99,97**
FTGF CLEARBRIDGE US EQUITY SUSTAINABILITY LEADERS FUND EUR L	EUR	357 935	51 152 490,85	99,97
Total			**51 152 490,85**	**99,97**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	51 152 490,85
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	228 334,75
Autres passifs (-)	-213 949,01
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**51 166 876,59**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ACTIONS US A	EUR	35 747,7871	1 278,78
Part UFF ACTIONS US N	EUR	51 589,0000	105,70

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : : UFF Actions US

Identifiant d'entité juridique : FR0014002002

Par **investissement durable**, on entend uninvestissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste**d'activités économiques durablessur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales identiques à celle du Fonds Maître FTGF ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund (le « compartiment »)

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI	☒ NON
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** 0,00%	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 90,64 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** 0,00%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de la période de référence, dans le cadre de sa politique d'investissement, le gestionnaire de portefeuille a investi dans des sociétés de toutes capitalisations présentant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) solides ou en voie d'amélioration. Le compartiment a utilisé un processus de recherche et de prise d'engagements exclusif pour déterminer si une société est un leader de la durabilité. Ce processus exclusif inclut la génération d'un système d'évaluation ESG qui recourt à une cartographie de matérialité pour identifier les caractéristiques ESG spécifiques de l'investissement. Ces caractéristiques incluaient, sans s'y limiter, les éléments suivants

:

· *l'efficacité énergétique ;*

· *les énergies propres ;*

· *les technologies permettant de réduire les émissions de carbone ;*

· *l'utilisation rationnelle de l'eau ;*

· *les processus de réduction des déchets ;*

· *la diversité du personnel ;*

· *la santé et le bien-être ;*

· *la fixation de salaires équitables ;*

· *le contrôle de la chaîne d'approvisionnement ;*

· *l'engagement communautaire.*

En outre, le compartiment a respecté son engagement de consacrer au moins 50 % de son actif net à des « investissements durables ».

Les produits dérivés n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques sociales ou environnementales promues par le compartiment.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment étaient les suivants :

· *Part de 90,6 % du compartiment détenue dans des investissements durables tels que définis par la méthodologie exclusive du gestionnaire de portefeuille en la matière, laquelle comprend l'alignement des produits ou des services sur les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) et la prise en considération du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (DNSH, « Do No Significant Harm »).*

· *Calcul d'indicateurs de principales incidences négatives (PIN) spécifiques, en particulier les indicateurs PIN n° 1 (émissions de GES), n° 2 (empreinte carbone), n° 3 (intensité des GES), n° 4 (exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles), n° 7 (activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité), n° 10 (violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'OCDE), n° 13 (mixité au sein des organes de gouvernance) et n° 14 (exposition à des armes controversées). Veuillez vous référer aux valeurs indiquées dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? »*

· *Méthodologies exclusives pour évaluer l'avancement des réunions d'engagement ESG du gestionnaire de portefeuille. ClearBridge a conduit des initiatives menant à la prise d'engagements ESG avec les entreprises de son portefeuille. Répercussion de l'avis de l'équipe d'investissement sur les progrès discutés lors des réunions sur ses propres notations ESG, les décisions de vote par procuration et les décisions d'investissement.*

· *Vote sur 789 points à l'ordre du jour soutenant des propositions de bonne gouvernance et visant l'amélioration des pratiques de durabilité.*

· *Exposition du portefeuille aux émetteurs les meilleurs de leur catégorie, tels que définis par des notations ESG exclusives ; la ventilation des notations pour ce compartiment au 28 février 2025 est la suivante :*

· *AAA : 43 %*

· *AA : 51 %*

· *A : 6 %*

· *B : 0 %*

· *Le compartiment mesure la proportion d'entreprises qui ont fixé, ou qui se sont engagées à fixer, des objectifs scientifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou qui constituent des fournisseurs de solutions climatiques ; 66,48 %.*

.

	Comparaison historique des ICP de durabilité			
	2026	2025	2024	2023
Nom de l'ICP de durabilité	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Alignées sur la neutralité carbone	61,31%	55,33%	57,41%	50,51%
Engagées à fixer un objectif aligné sur la neutralité	5,17%	10,10%	20,46%	12,07%

		Comparaison historique des PIN							
		2026		2025		2024		2023	
Indicateurs PIN	Unité de mesure	Valeur	Couverture	Valeur	Couverture	Valeur	Couverture	Valeur	Couverture
Émissions de GES : Émissions totales	tCO2e	176.699,92	97,98%	287.499,37	99,00%	818.684,77	98,78%	1.514.149,99	98,66%
Empreinte carbone totale en EUR	tCO2e/M€ investis	246,12	97,98%	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.
Intensité totale des GES en EUR	tCO2e/M€ de CA	773,82	98,79%	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.	S. o.
Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.	Pourcentage du compartiment investi	1,93%	98,79%	2,11%	99,12%	4,54%	98,39%	3,78%	98,66%
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Pourcentage du compartiment investi	0,00%	98,79%	5,67%	98,56%	0,00%	98,39%	0,00%	98,66%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE	Pourcentage du compartiment investi	0,00%	98,79%	0,00%	99,25%	0,00%	99,07%	0,00%	98,66%

		Comparaison historique des PIN							
		2026		2025		2024		2023	
Indicateurs PIN	Unité de mesure	Valeur	Couverture	Valeur	Couverture	Valeur	Couverture	Valeur	Couverture
Mixité du conseil d'administration	Pourcentage moyen de femmes au conseil d'administration	37,15%	98,79%	37,73%	99,12%	36,50%	98,39%	34,46%	98,66%
Exposition à des armes controversées	Pourcentage du compartiment investi	0,00%	98,79%	0,00%	99,12%	0,00%	98,39%	0,00%	98,66%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les indicateurs généraux de durabilité sont conformes à ceux de la période précédente.

Remarque : Dans des périodes de référence antérieures, certains indicateurs PIN étaient exprimés dans une unité de mesure associée au dollar des États-Unis (USD). Cela reflétait simplement la monnaie utilisée dans les données financières sous-jacentes, sans pour autant affecter la méthodologie de calcul ni les résultats. Pour se conformer à l'annexe I des normes techniques de réglementation, les références aux monnaies ont été supprimées des libellés des unités de mesure à partir de 2026. Les chiffres des années précédentes n'ont pas été réajustés.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables réalisés par le compartiment étaient des titres de participation émis par des sociétés qui contribuaient à l'un des objectifs suivants ou aux deux :

· par le biais de leurs produits et services, à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ou sociaux des ODD ainsi qu'à leurs cibles et indicateurs sous-jacents déterminés à travers l'évaluation de la contribution par le gestionnaire de portefeuille ;

· à des objectifs de réduction de l'intensité des GES et des émissions de GES sur l'ensemble des activités économiques de l'entreprise subordonnés à un horizon de décarbonation contrôlé par un tiers et conforme à l'accord de Paris, ou par des entreprises constituant des fournisseurs de solutions climatiques. Dans le cadre de notre processus d'engagement, les progrès réalisés par les émetteurs font l'objet d'un suivi par rapport aux objectifs.

En plus de contribuer à l'un des objectifs environnementaux ou sociaux énumérés ci-dessus, les entreprises doivent passer par une évaluation exclusive de bonne gouvernance et satisfaire au principe de « ne pas causer de préjudice important », comme détaillé ci-dessous.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire de portefeuille a utilisé une combinaison de notes de risque grave de controverse obtenus par des tiers, de vérifications basées sur des normes mondiales, y compris le respect du Pacte mondial des Nations unies, la prise en compte des principales incidences négatives et d'autres facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance importants, qui ont été intégrés dans la recherche fondamentale du gestionnaire de portefeuille et dans son processus exclusif de notation ESG. Ce dernier comprenait une évaluation de la qualité de la gouvernance, afin de déterminer si les investissements portent un préjudice important à un objectif d'investissement durable.*

En outre, le gestionnaire de portefeuille utilise son processus d'engagement pour identifier les meilleurs titres de leur catégorie.

** Les PIN prises en considération ont été déterminées par la matérialité ESG par sous-secteur, évaluée par le gestionnaire de portefeuille via sa méthodologie exclusive au cours de son processus de notation ESG, ou à l'aide des données disponibles.*

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Toutes les PIN significatives pour la société évaluée ont été prises en compte dans l'évaluation ESG du gestionnaire de portefeuille appliquée dans le cadre du processus de sélection des titres, notamment :

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La manière dont les PIN ont été prises en compte est exposée plus en détail ci-dessous.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire de portefeuille soutient les principes du Pacte mondial des Nations unies. Par conséquent, le compartiment n'a pas investi dans des sociétés qui violaient l'un des dix principes dans chacun des quatre domaines (droits de l'homme, travail, environnement et lutte contre la corruption) du pacte.

Le gestionnaire de portefeuille a fait appel à un fournisseur de données tiers qui contrôlait le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies. En cas de divergence ou de désaccord entre les recherches du gestionnaire de portefeuille et l'évaluation d'une controverse spécifique par le prestataire, le gestionnaire de portefeuille, les membres de l'équipe chargée de la conformité et l'analyste sectoriel ou de portefeuille engageaient un dialogue avec l'entreprise sur la question. Si le gestionnaire de portefeuille parvenait à un consensus sur le fait que l'entreprise avait pris les mesures nécessaires pour répondre à la controverse, ou qu'elle avait effectivement remédié au problème, il devait fournir une explication détaillée des raisons pour lesquelles l'entreprise pouvait continuer à faire l'objet d'un investissement.

Pour s'assurer que les investissements durables étaient conformes aux lignes directrices de l'OCDE, le gestionnaire de portefeuille a fait appel à un prestataire externe afin de contrôler la conformité et les violations potentielles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Toutes les PIN significatives pour la société évaluée étaient prises en compte dans l'évaluation ESG du Gestionnaire de portefeuille appliquée dans le cadre du processus de sélection des titres, notamment :

Indicateurs PIN n° 1 (émissions de GES), PIN n° 2 (empreinte carbone) et PIN n° 3 (intensité de GES)

Le gestionnaire de portefeuille a évalué les risques et opportunités spécifiques liés au climat auxquels sont confrontées les entreprises individuelles dans le cadre de son processus de sélection des titres, qui a tenu compte de ces considérations, parmi d'autres considérations environnementales, sociales et de gouvernance ;

Bien que le gestionnaire évalue chaque secteur sur la base d'un ensemble spécifique de critères pertinents pour ses activités commerciales, l'évaluation comprenait généralement un examen minutieux des facteurs liés au climat, tels que : le contexte réglementaire/politique ; l'emplacement géographique des actifs et des opérations ; la capacité à répercuter les coûts sur les clients ; les alternatives et les avancées technologiques ; l'évolution des préférences des clients ; les prix des matières premières ; les futures dépenses d'investissement et les plans de R&D ; la stratégie commerciale à long terme ; la qualité globale de l'équipe de direction ; et d'autres facteurs ;

Le gestionnaire de portefeuille a utilisé l'outil MSCI Carbon Portfolio Analytics pour évaluer l'exposition aux entreprises possédant des réserves de combustibles fossiles. Le gestionnaire de portefeuille a effectué une analyse de l'intensité carbone sur l'ensemble des investissements de l'entreprise afin de comprendre l'intensité carbone des actifs totaux de l'entreprise par rapport aux marchés boursiers mondiaux. Le gestionnaire de portefeuille a également effectué une analyse de l'intensité carbone au niveau du portefeuille.

Indicateur PIN n° 4 (exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles)

Le compartiment n'a pas investi dans une société dont l'activité principale consistait à extraire

des combustibles fossiles. Indicateur PIN n° 7 (activités ayant une incidence négative sur des

zones sensibles sur le plan de la biodiversité)

Bien que le compartiment ne dispose pas actuellement de seuils formels concernant les exclusions liées aux questions de biodiversité, celles-ci ont été prises en compte dans le cadre de l'évaluation plus large de l'impact environnemental et climatique des investissements et des investissements

potentiels du compartiment. Le compartiment s'attend à ce que toutes les entreprises dans lesquelles il investit aient un profil de biodiversité positif et toute transgression pourrait entraîner l'exclusion de l'investissement.

Indicateur PIN n° 10 (violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales)

Veuillez consulter la rubrique « Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? ».

Indicateur PIN n° 13 (mixité au sein des organes de gouvernance)

Le gestionnaire de portefeuille utilise des données provenant de tiers pour le suivi de la mixité au sein des conseils d'administration. En outre, le gestionnaire de portefeuille a prévu dans sa politique de vote par procuration de voter contre la nomination des membres et du président si le conseil d'administration de l'entreprise ne compte pas au moins une femme. La diversité, l'égalité et l'inclusion étaient des composantes de l'analyse et de la notation ESG du gestionnaire de portefeuille, qui prévoyaient également un engagement de l'ensemble de l'entreprise sur un thème.

PIN n° 14 (exposition à des armes controversées)

Le compartiment n'a pas réalisé d'investissements dans des entreprises qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires dans la fabrication ou la distribution d'armes controversées (mines antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques ou biologiques, armes à sous-munitions, phosphore blanc).

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements les plus importants de ce compartiment au cours de la période de référence, à l'exclusion des liquidités, ont été les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2025-03-01 - 2026-02-28.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
MICROSOFT CORP	*Technologies de l'information*	*6,70%*	*États-Unis*
NVIDIA CORP	*Technologies de l'information*	*5,60%*	*États-Unis*
APPLE INC	*Technologies de l'information*	*5,07%*	*États-Unis*
AMAZON.COM INC	*Biens de consommation discrétionnaire*	*4,75%*	*États-Unis*
Broadcom Inc	*Technologies de l'information*	*3,89%*	*États-Unis*
ALPHABET INC	*Services de communication*	*3,61%*	*États-Unis*
JPMORGAN CHASE & CO	*Finance*	*2,80%*	*États-Unis*
JOHNSON & JOHNSON	*Santé*	*2,74%*	*États-Unis*
BANK OF AMERICA CORP	*Finance*	*2,14%*	*États-Unis*
VISA INC	*Finance*	*2,11%*	*États-Unis*
NETFLIX INC	*Services de communication*	*2,11%*	*États-Unis*
MORGAN STANLEY	*Finance*	*1,92%*	*États-Unis*
Linde PLC	*Matériaux*	*1,91%*	*États-Unis*
Home Depot Inc/The	*Biens de consommation discrétionnaire*	*1,85%*	*États-Unis*
VULCAN MATERIALS CO	*Matériaux*	*1,79%*	*États-Unis*

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité s'établissait à 90,64 %.

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

98,79 % du portefeuille du compartiment étaient alignés sur les caractéristiques E/S promues par le compartiment. La portion restante (1,21 %), non alignée sur les caractéristiques promues, se composait principalement d'actifs liquides.

Sur le segment de son portefeuille aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues, le compartiment a consacré une part de 90,64 % de son actif net à des investissements durables.

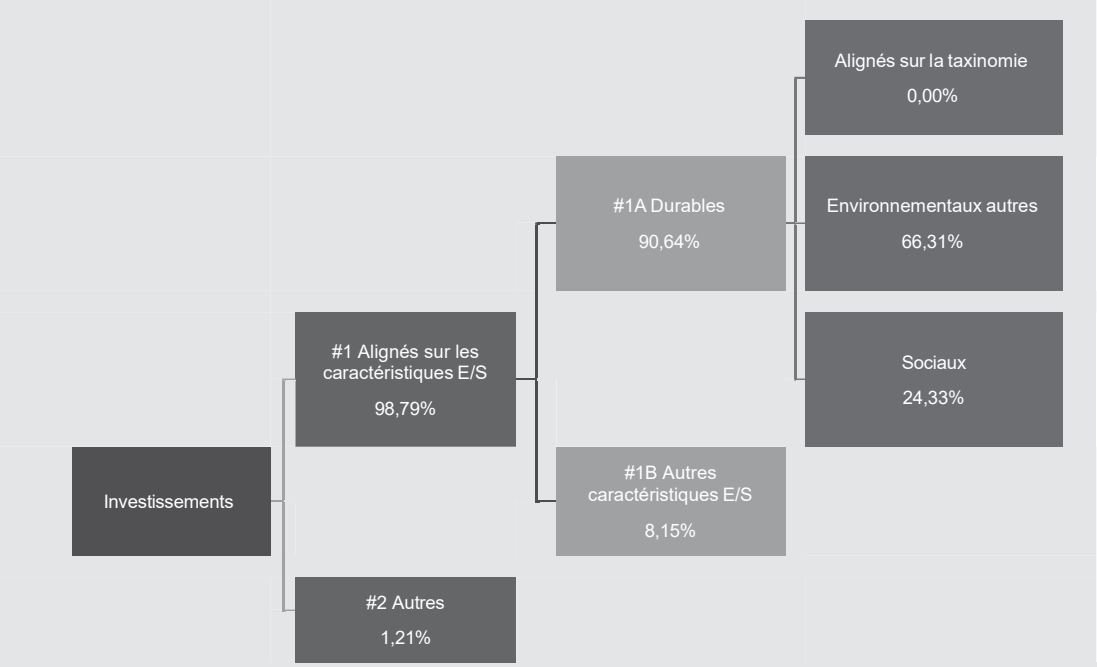

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	Comparaison historique des allocations d'actifs			
	2026	**2025**	**2024**	**2023**
Catégorie d'investissement	**Proportion d'investissements**	**Proportion d'investissements**	**Proportion d'investissements**	**Proportion d'investissements**
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	*98,79%*	*99,25%*	*99,83%*	*98,66%*
#2 Autres	*1,21%*	*0,75%*	*0,17%*	*1,34%*
#1A Durables	*90,64%*	*84,13%*	*85,40%*	*81,00%*
#1B Autres caractéristiques E/S	*8,15%*	*15,12%*	*14,43%*	*17,66%*
Alignés sur la taxinomie	*S. o.*	*S. o.*	*S. o.*	*S. o.*
Environnementaux autres	*66,31%*	*55,38%*	*55,60%*	*48,00%*
Sociaux	*24,33%*	*28,75%*	*29,80%*	*33,00%*

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs et sous-secteurs de ce compartiment au cours de la période de référence, à l'exclusion des liquidités, ont été les suivants :

Principal secteur	% des actifs
Technologies de l'information	30,43%
Finance	13,31%
Industrie	12,72%
Santé	9,96%
Biens de consommation discrétionnaire	9,93%
Services de communication	7,72%
Matériaux	4,96%
Biens de consommation courante	4,49%
Services aux collectivités	2,64%
Immobilier	2,63%
Principal sous-secteur	**% des actifs**
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	12,89%
Logiciels	12,01%
Matériel informatique, stockage et périphériques	5,07%
Banques	4,94%
Commerce généraliste	4,75%
Distribution spécialisée	4,32%
Médias et services interactifs	3,95%
Divertissement	3,77%
Marchés financiers	3,62%
Chimie	3,16%
Produits pharmaceutiques	3,05%
Services et approvisionnements commerciaux	2,70%
Prestataires et services de soins de santé	2,70%
Assurances	2,64%
Machines	2,43%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires sont** des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie

Sans objet.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?[1]

☐ *Oui*

☐ *Dans le gaz fossile* ☐ *Dans l'énergie nucléaire*

☒ *Non*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***

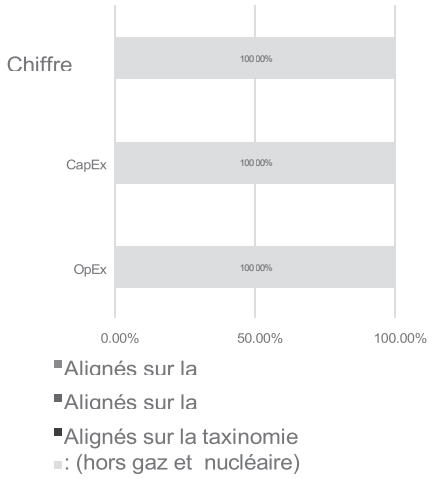

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

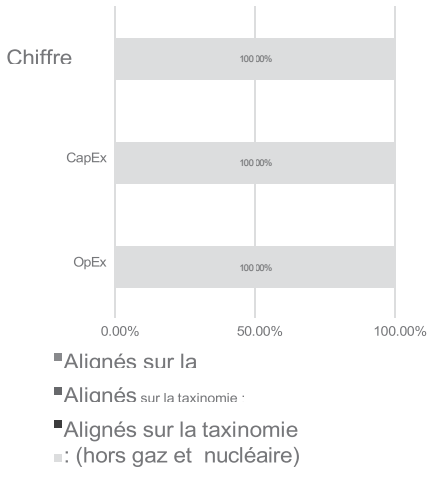

Ce graphique représente 100,00 % des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment n'a pas investi dans des activités transitoires et habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment n'a pas réalisé d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Par conséquent, au 28 février 2026, 66,31 % du portefeuille du compartiment étaient composés d'investissements ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social s'établissait à 24,33 %.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion d'investissements relevant de la catégorie « 2 Autres » s'établissait à 1,21 % et comprenait des liquidités conservées en dépôt ainsi que des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture, de même que des produits dérivés non assortis de garanties environnementales ou sociales minimales.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

1. *Le gestionnaire de portefeuille a utilisé son propre système de notation et sa recherche fondamentale pour identifier les meilleurs éléments en matière de développement durable, et y a inclus des critères de bonne gouvernance. Le système de notation comprenait quatre niveaux de notation : AAA, AA, A et B, ces notations étant attribuées aux entreprises sur la base de leur stratégie en matière de durabilité et de leurs performances sur les critères ESG. Toutes les entreprises du compartiment ont été évaluées. Le gestionnaire de portefeuille considère que les notes AAA et AA sont « les meilleures de leur catégorie ». Au 28 février 2026, la ventilation des notations pour ce compartiment était la suivante :*

· *AAA : 43 %*

· *AA : 51 %*

· *A : 6 %*

· *B : 0 %*

1. *Le gestionnaire de portefeuille a entretenu un dialogue permanent avec les entreprises de son portefeuille en vue de la prise d'engagements. L'engagement ESG de ClearBridge combinait généralement deux objectifs qui se recoupaient :*

· *Recherche : Mieux comprendre les questions ESG susceptibles de modifier notre thèse d'investissement*

· *Impact : Encourager des changements spécifiques au sein de l'entreprise susceptibles d'avoir une incidence positive dans le monde réel.*

Pour plus de détails sur notre approche de l'engagement, veuillez vous référer à notre politique d'engagement et de gestion qui se trouve à l'adresse suivante : https://franklintempletonprod.widen.net/content/qz5ty08kfn/original/engagementstewardshippolicy.pdf

2. *Le compartiment n'a pas investi dans les seuils de revenus fixés repris dans le prospectus pour les secteurs suivants :*

· *Combustibles fossiles*

· *Tabac*

· *Armes controversées.*

· *Armes conventionnelles*

· *Énergie nucléaire*

· *Jeux d'argent*

· *Divertissements pour adultes*

3. *Le compartiment n'a pas investi dans des entreprises qui violent un ou plusieurs des dix principes dans les quatre domaines couverts par le PMNU (droits de l'homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption).*

4. *Le gestionnaire de portefeuille s'engage à maintenir une notation ESG du portefeuille supérieur à celle de l'univers d'investissement du compartiment.*



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet.